

## MEMORANDUM

### sur la POLLUTION / CONTAMINATION GLOBALE DE LA GUADELOUPE PAR LE CHLORDECONE ( 17/06/15)

A l'adresse de :

- Monsieur le Premier Ministre
- Monsieur Claude BARTOLONE, Président de l'Assemblée Nationale française  
[cbartolone@assemblee-nationale.fr](mailto:cbartolone@assemblee-nationale.fr)
  - Mesdames et Messieurs les députés français  
Dont Madame et Messieurs les députés de Guadeloupe
    - Ary CHALUS  
[achalus@assemblee-nationale.fr](mailto:achalus@assemblee-nationale.fr)
    - Eric JALTON  
[ejalton@assemblee-nationale.fr](mailto:ejalton@assemblee-nationale.fr)
    - Gabrielle LOUIS-CARABIN  
[glouis-carabin@assemblee-nationale.fr](mailto:glouis-carabin@assemblee-nationale.fr)
    - Victorin LUREL  
[vlurel@assemblee-nationale.fr](mailto:vlurel@assemblee-nationale.fr)
- Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat français  
[g.larcher@senat.fr](mailto:g.larcher@senat.fr)
  - Mesdames et Messieurs les sénateurs français  
Dont Messieurs les sénateurs de Guadeloupe :
    - Jacques CORNANO  
[j.cornano@senat.fr](mailto:j.cornano@senat.fr)
    - Félix DESPLAN  
[f.desplan@senat.fr](mailto:f.desplan@senat.fr)
    - Jacques GILLOT  
[j.gillot@senat.fr](mailto:j.gillot@senat.fr)
- Madame Irina BOKOVA, Directrice Générale de l'UNESCO  
[i.bokova@unesco.org](mailto:i.bokova@unesco.org) et s/c International MAB Secretariat:  
[mab\(at\)unesco.org](mailto:mab(at)unesco.org)
  - Monsieur HAN QUNLI, Directeur de la Division des sciences écologiques et de la terre & Secrétaire du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)  
[q.han\(at\)unesco.org](mailto:q.han(at)unesco.org)

- Monsieur Martin SCHULZ, Président du Parlement européen  
[martin.schulz@europarl.europa.eu](mailto:martin.schulz@europarl.europa.eu)
- Mesdames et Messieurs les parlementaires européens

**Signataires :**

**Hubert JABOT**

Président LDH P-à-P

[hubert.jabot@wanadoo.fr](mailto:hubert.jabot@wanadoo.fr)

**Philippe VERDOL**

Président EnVie-Santé

[philippe.verdol@yahoo.fr](mailto:philippe.verdol@yahoo.fr)

**NB** : EnVie-Santé, est l'une des trois associations Guadeloupéennes qui, par leur recours devant le TA de Basse-Terre et le Conseil d'Etat, sont parvenues à faire interdire l'épandage aérien de pesticides agricoles sur l'ensemble du territoire français, d'ici la fin 2015.

## 1. Exposé des motifs

Dix ans déjà, depuis la reconnaissance politique de la pollution/contamination globales des Antilles par le chlordécone<sup>1</sup>. « *Le retard de la France à reconnaître la dangerosité de cette molécule organochlorée et en tirer toutes les conséquences est à l'origine de graves dommages sanitaires, écologiques et économiques. Aux Antilles françaises, une partie des sols, mais aussi des eaux continentales et littorales se trouve durablement contaminée. Il aura fallu attendre quinze ans après l'interdiction du chlordécone, pour que les pouvoirs publics agissent* »<sup>2</sup>.

Malgré les deux plans chlordécone (2008-2010 et 2011-2013), force est de constater que la surexposition humaine à ce pesticide perdure... En Guadeloupe, ses effets délétères sur les hommes adultes et sur les enfants sont désormais mis en évidence par les études Karuprostate et TiMoun<sup>3</sup>.

Conscients de l'urgence et convaincus que « *chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* », nous – militants écologistes et militants des droits de l'homme – demandons au gouvernement français, aux parlementaires français et aux parlementaires européens, aux responsables du programme MAB France et MAB UNESCO de mettre en œuvre, chacun en ce qui le concerne, cinq mesures urgentes. Celles-ci nous paraissent susceptibles a) de réduire très significativement la surexposition des guadeloupéens au chlordécone, b) de préserver autant que possible la santé des générations actuelles et futures, c) de leur procurer un légitime début de réparations (mesure n°4), et d) d'amorcer la régénération de leur biotope.

## 2. Cinq mesures prioritaires à prendre d'urgence

1°) L'abrogation des Limites Maximales de Résidus de 2008<sup>4</sup> (dont le caractère discriminatoire est avéré à l'égard des produits antillais).

Pour ce qui concerne par exemple les denrées d'origine végétale, en consultant le Règlement européen du 29 janvier 2008, on s'aperçoit très vite du recours à deux valeurs – tantôt 10, tantôt 20 microgrammes ( $\mu\text{g}$ ) /kg. Dans quel cas l'un ou l'autre seuil est-il appliqué ? Si l'on interroge le site français de l'Observatoire des Résidus de Pesticides, la discrimination devient patente : « *20  $\mu\text{g}/\text{kg}$  pour les denrées cultivables sous climat tropical ou tempéré (agrumes, fruits tropicaux, tous les légumes, maïs, canne à sucre...) et 10  $\mu\text{g}/\text{kg}$  pour certains produits spécifiques aux régions de climat tempéré ou susceptibles d'être importés de pays autres que les Antilles (blé, riz, pommes, poires et fruits à noyaux, betterave sucrière...)* »<sup>5</sup>.

Le paradoxe de ces LMR est d'accorder la tolérance la plus élevée à des catégories que l'on sait contaminées. C'est le cas des « légumes-racines et légumes-tubercules tropicaux » tels que manioc, patates douces, ignames, arrow-roots et autres.

2°) L'expertise de la méthodologie scientifique du programme JArDins FAMILIAUX (JAFa).  
« Compte tenu des enjeux sanitaires et sociétaux, l'établissement de référentiels de contamination d'organes végétaux récoltés a comporté trois étapes inhabituelles : (i) optimiser l'acquisition de données de contamination des plantes en combinant enquêtes agronomiques et expérimentations testant des processus globaux ; (ii) communiquer les résultats à tous les acteurs : producteurs agricoles, consommateurs, services de l'état pour la prise de mesures de gestion sans attendre la publication dans des revues scientifiques ; (iii) accéder ensuite au plus vite à la publication avec évaluation par les pairs, seule voie reconnue de validation scientifique des résultats »<sup>6</sup>.

L'expertise de la méthodologie scientifique de JAFa est d'autant plus nécessaire que certaines de ses préconisations<sup>7</sup> peuvent paraître susceptibles de conduire à une surexposition des consommateurs.

3°) La mise en œuvre en Guadeloupe d'une traçabilité du chlordécone dans les produits destinés à l'alimentation animale ou humaine, quel que soit leur lieu de production.

Bien que le chlordécone soit aujourd'hui souvent considéré comme l'insecticide du pauvre<sup>8</sup>, plusieurs pays européens dont l'Allemagne<sup>9</sup> en ont été utilisateurs jusqu'à une période relativement récente<sup>10</sup>. En dépit des sollicitations gouvernementales françaises de décembre 2008, les autorités de ces pays ont préféré ne pas mettre en place les politiques sanitaires qui pourraient permettre de protéger ceux de leurs ressortissants – ainsi que les étrangers – susceptibles de consommer leur production de denrées contaminées au chlordécone.

4°) La création, en France d'un Fonds d'Indemnisation des Victimes du Chlordécone (FIVIC). Au nom des principes républicains d'égalité et de fraternité – à l'instar de celui qui a été promptement créé pour l'amiante, le sang contaminé ou le médiateur, ... – le FIVIC doit être créé de toute urgence afin d'indemniser ceux qui ont subi des préjudices sanitaires, économiques, patrimoniaux ou autres du fait du chlordécone.

5°) La sanctuarisation de la Guadeloupe

Depuis 1992, la Guadeloupe bénéficie du statut de Réserve Mondiale de Biosphère. Celles-ci remplissent en principe les trois fonctions suivantes : a) conservation des ressources génétiques, des espèces, des écosystèmes et des paysages ; b) développement durable ; c) support logistique (relativement aux activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance continue, tant au niveau local, que national ou global.

La Guadeloupe ne fait partie ni des réserves exemptes de pollution, ni des réserves touchées par une pollution susceptibles d'être réversible dans des délais raisonnables.

A l'instar de celle des bibliothèques, médiathèques et autres centres de ressources documentaires, qui en tant que réserves de culture ont aussi pour vocation de préserver le patrimoine culturel de l'humanité, il conviendrait sans doute qu'une fonction supplémentaire soit reconnue et dévolue aux réserves de biosphère : la Restauration de leur biodiversité. Dans le cas contraire, l'humanité perdrait de précieux guides pour l'action. Par analogie avec la définition de la fonction Conservation (au sens de la Stratégie de Séville<sup>11</sup>), la fonction Restauration consisterait à « contribuer à la restauration des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ».

L'attribution et l'activation d'une quatrième fonction à la Réserve de Biosphère de Guadeloupe, celle de restauration, son élargissement<sup>12</sup> à l'ensemble de l'archipel, ainsi que la spécification d'un statut de Biotope en Régénération, lui fourniraient incontestablement de précieux atouts pour son développement durable<sup>13</sup> dont un argument essentiel pour financer la dépollution des sols.

Dans cette perspective, le gouvernement français devrait demander à l'UNESCO :

- l'inscription d'une quatrième fonction devant être assumée par les Réserves de Biosphère du Programme MAB<sup>14</sup> (UNESCO) : la fonction Restauration
- l'inscription d'un nouveau statut découlant de cette quatrième fonction et pouvant être assumée par les Réserves de Biosphère du Programme MAB (UNESCO) : le statut de Biotope en Régénération

- l'attribution à l'ensemble de l'archipel de la Guadeloupe du statut de « Biotope en Régénération ».

Dès lors, la sanctuarisation de la Guadeloupe en tant que « Biotope en Régénération » pourrait se traduire notamment par une gouvernance territoriale de nouvelle forme incluant une solide base de démocratie locale, par l'interdiction d'usage de tous les pesticides chimiques et par la mise en œuvre de toutes les solutions biologiques alternatives possibles.

L'effet cocktail chimique auquel les guadeloupéens ont déjà payé un lourd tribut cessera ainsi d'être entretenu. Les incidences des pesticides sur le biotope tendraient progressivement à se résorber.

Désormais Biotope en Régénération, la Guadeloupe deviendrait une Région pilote notamment pour des Pratiques et Préparations Agricoles Non Préoccupantes<sup>15</sup>.

---

<sup>1</sup> Joël BEAUGENDRE, *Utilisation du chlordécone et des autres pesticides dans l'agriculture martiniquaise et guadeloupéenne*, Commission des Affaires Economiques, et du Territoire, Rapport d'Information n°2430 présenté à l'assemblée nationale le 24/06/2005, 124 pages. de l'Environnement

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rap-info/i2430.pdf>

<sup>2</sup> Cf Pierrette CROSEMARIE, *Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques*, Rapport pour le compte du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), 233 pages, p.30, janvier 2015.

<sup>3</sup> L'étude Karuprostate établit pour la première fois un lien de causalité entre cancer de la prostate et exposition au chlordécone.

Depuis la publication de l'étude Karuprostate en juin 2010 par une équipe de l'INSERM et de chercheurs du CHU de Pointe-à-Pitre coordonnés par le Professeur Pascal BLANCHET et le Docteur Luc MULTIGNER, on sait désormais qu'il est l'une des causes du cancer de la prostate. Rappelons que les populations de Guadeloupe et de Martinique détiennent le record mondial du taux de cancer de la prostate...

Luc MULTIGNER, Jean Rodrigue NDONG, Arnaud GIUSTI, Marc ROMANA, Helene DELACROIX-MAILLARD, Sylvaine CORDIER, Bernard JEGOU, Jean Pierre THOME, and Pascal BLANCHET

*Chlordecone Exposure and Risk of Prostate Cancer* in Journal of Clinical Oncology VOLUME 28 n° 21 du 20 Juillet 2010, pp.3457 à 3462.

<http://jco.ascopubs.org/content/early/2010/06/21/JCO.2009.27.2153.full.pdf+html>.

Les trois volets déjà publiés de l'étude Ti-Moun établissent respectivement un lien de causalité entre l'exposition de la femme enceinte et a) la prématurité, b) l'altération du développement psychomoteur du nourrisson de 7 mois et c) l'altération du développement psychomoteurs des garçons de 18 mois.

L'étude TiMoun, qui rassemble autour de chercheurs de l'INSERM dont Luc MULTIGNER et Sylvaine CORDIER, des scientifiques belges, canadiens et américains, met en évidence les effets du chlordécone sur des nourrissons guadeloupéens âgés de 7 mois : réduction de la préférence pour la nouveauté, réduction de la vitesse de traitement des informations (augmentation du temps nécessaire au traitement des informations et diminution des facultés d'attention), baisse de la mémoire visuelle à court terme, diminution de la motricité fine... Pour les 30 ans de l'INSERM en Guadeloupe, plusieurs ensembles de conférences ont été organisées. Au cours de l'un\*\* d'eux, Sylvaine CORDIER\*\*\* a précisé\*\*\*\* que les enfants suivis à sept mois pouvaient présenter des pertes de quotient intellectuel (Q.I.) qui allaient de 10 à 20 points.

A l'âge de 18 mois, il apparaît que seuls les garçons sont concernés par les troubles de motricité fine.

Le dernier volet déjà publié de l'étude TiMoun établit un lien entre l'exposition au chlordécone de la femme enceinte et un accouchement prématuré – lequel intervient donc avant 35 semaines: plus longue est l'exposition au chlordécone, plus courte est la durée de la grossesse. La prématurité associée au chlordécone serait de l'ordre de 3 jours à une semaine.

\* INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.

\*\* « Environnement et Santé de l'enfant ». Cet ensemble de Conférences a eu lieu le 27 septembre 2013 à la Médiathèque Paul MADO de la Ville de BAIE-MAHAULT, en Guadeloupe.

\*\*\* Epidémiologiste et Directrice de Recherches à l'INSERM au sein de l'unité de recherche "Recherches épidémiologiques sur l'environnement, la reproduction et le développement ».

\*\*\*\* Cf sa communication "*Chlordécone et développement de l'enfant: Cohorte mère-enfant TIMOUN*".

Références des 3 publications déjà effectuées au titre de l'étude TiMoun :

- Luc MULTIGNER, Renée DALLAIRE, Gina MUCKLE, Florence ROUGET, Philippe KADHEL, Henri BATAILLE, Laurence GULDNER, Sophie SEURIN, Véronique CHAJES, Christine MONFORT, Olivier Boucher, Jean Pierre THOME, Sandra W. JACOBSON, Sylvaine CORDIER

*Cognitive, visual, and motor development of 7-month-old Guadeloupean infants exposed to chlordecone*, in Environmental Research, oct.2012, pp.79 à 85

<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0013935112002022>

- Luc MULTIGNER, Olivier BOUCHER, Marie-Noëlle SIMARD, Gina MUCKLE, Florence ROUGET, Philippe KADHEL, Henri BATAILLE, Véronique CHAJES, Renée DALLAIRE, Christine MONFORT, Jean-Pierre THOME, Sylvaine CORDIER

*Exposure to an organochlorine pesticide (chlordecone) and development of 18-month-old infants* in NeuroToxicology vol.35, janvier 2013, pp.162 à 168.

<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0161813X13000193>

- Philippe KADHEL, Christine MONFORT, Nathalie COSTET, Florence ROUGET, Jean-Pierre THOME, Luc MULTIGNER, and Sylvaine CORDIER

---

*Chlordécone Exposure, Length of Gestation, and Risk of Preterm Birth*, 9 pages in American Journal of Epidemiology Advance Access published January 8, 2014

<sup>4</sup> RÈGLEMENT (CE) n° 149/2008 DE LA COMMISSION du 29 janvier 2008 modifiant le règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil pour y ajouter les annexes II, III et IV fixant les limites maximales applicables aux résidus des produits figurant à son annexe I.

Ce texte a été transposé en droit français par l'Arrêté du 30 juin 2008 relatif aux limites maximales applicables aux résidus de chlordécone que ne doivent pas dépasser certaines denrées alimentaires d'origine végétale et animale pour être reconnues propres à la consommation humaine.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019117823>

<sup>5</sup> cf Site officiel de l'Observatoire des Résidus de Pesticides (ORP), consulté le 08/02/2015, Question n°16, <http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/index.php?pageid=582&ongletstid=225>

<sup>6</sup> M. LESUEUR-JANNOYER, P. CATTAN, D. MONTI, C. SAISON, M. VOLTZ, T. WOIGNIER, Y.M. CADIBOCHE (Cirad,Ird, Inra, CNRS), « Chlordécone aux Antilles : évolution des systèmes de culture et leur incidence sur la dispersion de la pollution » in Agronomie, Environnement et Sociétés, volume 2, n°1, juin 2012, pp.45-58, p.47

<sup>7</sup> En voici deux exemples : Il s'agirait d'une part de faire des sillons : la terre la plus contaminée serait repoussée sur les bords. Au milieu du sillon, on pourrait alors planter dans de la terre « propre » et récolter des produits sains. D'après les responsables du programme JAJA, on peut aussi creuser une fosse d'environ 30 cm de profondeur puis y placer un panier percé rempli de terreau sain. Les végétaux sont plantés dans le terreau sain. Il serait alors possible d'y récolter des produits aux normes, pendant 10 ans.

<sup>8</sup> Parce que très efficace, très rémanent (six à sept siècles selon l'INRA et le BRGM) mais aussi très polluant.

<sup>9</sup> Le cas de l'Allemagne est sans doute le plus étonnant. En Basse-Saxe, le dosage régulier du chlordécone est opéré pour l'eau, ainsi que pour deux espèces de poissons (anguilles et perches blanches) mais aucun dosage n'est effectué pour les sols (eaux de surface et nappes phréatiques) ni pour les végétaux. De même, aucun suivi sanitaire ni épidémiologique n'est mis en œuvre pour les populations exposées. Cf Jean-Yves Le DEAUT et Catherine PROCACCIA, *Les impacts de l'utilisation de la chlordécone et des pesticides aux Antilles : bilan et perspectives d'évolution*, Rapport de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) en date du 24 juin 2009, 223 pages, pp.49-50.

<http://www.senat.fr/rap/r08-487/r08-4871.pdf>

<sup>10</sup> Document de travail de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET), Unité Affaires Européennes et Internationales, « 2<sup>ème</sup> note d'étape concernant la mise en œuvre de l'action 40 du Plan d'action chlordécone 2008-2010 « Coopérer avec les autres pays potentiellement concernés pour l'évaluation et la gestion d'une pollution par le chlordécone et de ses impacts sanitaires, agronomiques et environnementaux : *Volet européen* » version 1 du 8/10/2009, 6 pages

<sup>11</sup> La Stratégie de Séville est disponible à l'adresse suivante :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001038/103849fb.pdf>

<sup>12</sup> Contrairement à l'inscription réalisée dès 1992 par l'UNESCO, le statut de Réserve de Biosphère n'a pas été effectivement étendu par la France à l'ensemble de l'archipel de Guadeloupe, mais à 77% des deux îles de Basse-Terre et de Grande-Terre.

Cf : Présentation de la Réserve de Biosphère de Guadeloupe

<http://guadeloupe-parcnational.fr/?La-Reserve-de-Biosphere-de-1>

et carte de la Réserve de Biosphère de Guadeloupe

[http://guadeloupe-parcnational.fr/IMG/pdf/14030409\\_modifiee.pdf](http://guadeloupe-parcnational.fr/IMG/pdf/14030409_modifiee.pdf)

Consultés le 08/02/2015.

<sup>13</sup> Une esquisse de réflexion est proposée in Philippe VERDOL, L'île-Monde dans l'œil des pesticides, Edition Ibis Rouge, Collection outre-mer, mars 2009, 214 pages, pp.141 à 151.

<sup>14</sup> MAB : Man and Biosphere.

<sup>15</sup> Dans la logique du Rapport d'information n° 42 (2012-2013) de Mme [Nicole BONNEFOY](#), fait au nom de la Mission commune d'information sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement, déposé le 10 octobre 2012.

<http://www.senat.fr/rap/r12-042-1/r12-042-11.pdf>